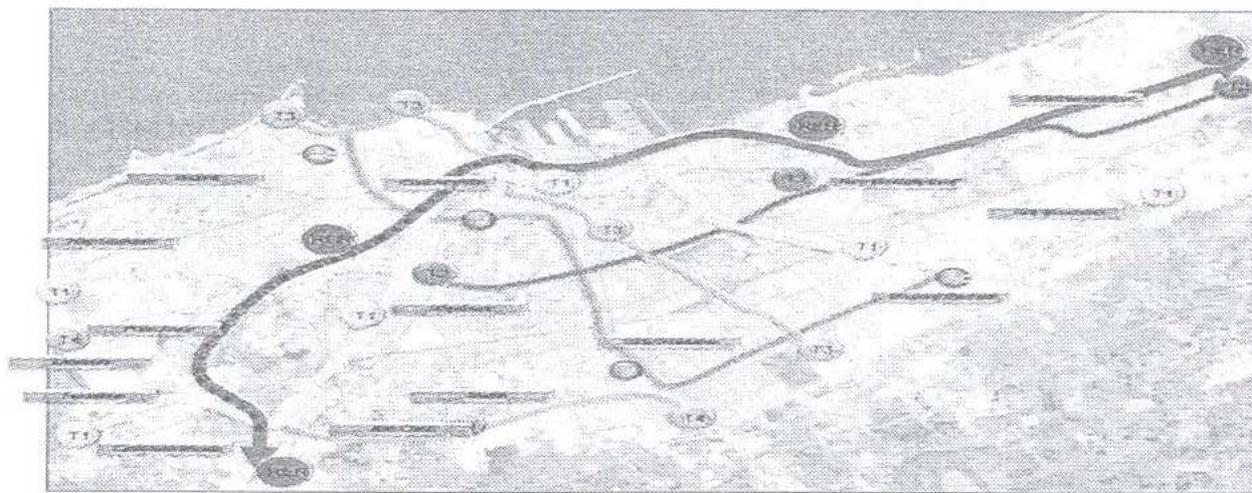




**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
(SEANCE PUBLIQUE)**

**PROJET DE METRO AERIEN DE CASABLANCA**



Le vendredi 02 mai 2014 à 10h, il sera procédé, aux bureaux de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA sis à l'adresse ci-dessous, à l'ouverture en séance publique des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la réalisation des prestations ci-dessous désignées.

| N° Appel d'Offres   | Désignation   | Estimation des prestations              | Cautionnement provisoire             | Frais de dossier            |
|---------------------|---|---|--------------------------------------|-----------------------------|
| AOO 10/CT-L2 S/2014 | Digitalisation 3D des voies de passage de la ligne Métro aérien de la ville de Casablanca | Trois cent Mille (300.000) Dirhams HTVA | Cinq mille cinq cent (5.500) Dirhams | Deux cent (200) Dirhams (*) |

(\*) Le paiement des frais du dossier est effectué au compte bancaire de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA :  
RIB n°011 780 00 00 19 210 00 61403/08 (Code swift : BMCE MAMC) – Banque BMCE,

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous :

6<sup>ème</sup> étage, immeuble n°4, Rue Molière, Bd Anfa, Casablanca 20050

Tél.: +212 5 22 94 06 86 - Fax.: +212 5 22 94 06 85

Site Web : [www.casatransport.ma](http://www.casatransport.ma)

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013).

Une visite de l'itinéraire du projet est organisée le **lundi 21 avril 2014 à 9 heures**.

Les dossiers des soumissionnaires doivent parvenir sous plis fermés et cachetés, adressés à :

Monsieur le Directeur Général de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA  
6<sup>ème</sup> étage, Immeuble n°4, Rue Molière, Bd Anfa, Casablanca 20050

Par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé au bureau d'ordre des marchés de la Société ou remis au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessus ne seront pas admis.